



**FONDATION
POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LA FAUNE DU QUÉBEC**
DEPUIS 1984

ENCOURAGEMENT AUX ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS

DOCUMENT D'INFORMATION

MISE À JOUR : **2026-06-23**



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme *Encouragement aux activités de collecte de fonds* propose une aide financière aux organisations qui réalisent, pour améliorer leur autonomie financière, des activités de collecte de fonds. L'aide accordée n'est pas liée à des projets fauniques spécifiques, comme dans les autres programmes de la Fondation, mais au développement général de l'organisation requérante.

Le programme dispose d'un budget annuel limité. Les modalités d'application, de sélection et de suivi de l'aide financière se veulent donc très simples.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- ❖ Appuyer, dans leurs activités de financement, les organisations dont la mission est en lien avec celle de la Fondation, soit la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats fauniques.
- ❖ Encourager les organisations à développer leur autonomie financière.

PROJETS ADMISSIBLES

- ❖ Les activités traditionnelles de collecte de fonds. Par exemple : soirées-bénéfices, tirages, spectacles, encans ou campagnes annuelles de financement.
- ❖ D'autres activités comme des congrès annuels ou des conférences peuvent être admissibles **si** une activité de collecte de fonds y est intégrée.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

- ❖ Les organisations principalement actives dans le domaine de la faune, d'envergure provinciale, régionale ou locale (ci-après nommées « les organisations fauniques »).
- ❖ Les organisations qui collaborent régulièrement ou occasionnellement avec les organisations fauniques.

Seules les organisations ayant une existence juridique (lettres patentes, charte, etc.) peuvent soumettre une demande d'aide financière. Les individus ne sont pas admissibles.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets admissibles seront notamment évalués en fonction des critères suivants :

- Respect des objectifs du programme ;
- Tenue d'une activité de collecte de fonds ;
- Bénéfices anticipés ;
- Niveau de planification de l'activité ;
- Nombre de personnes attendues ou touchées par l'activité ;
- Visibilité offerte à la Fondation.

Un maximum de deux projets par année par organisation pourra être soutenu.

AIDE OFFERTE

Les organisations fauniques dont le territoire d'action est d'envergure provinciale pourront obtenir une aide financière de 1 000\$.

Les organisations fauniques dont le territoire d'action est d'envergure régionale ou locale et les organisations qui collaborent avec les organisations fauniques pourront obtenir une aide financière de 500\$.

L'aide financière sera versée par chèque. ⑦

- Selon les disponibilités du personnel et selon l'activité, l'achat de billets pour assister à l'activité pourrait être ajouté.
- De façon exceptionnelle :
 - Un montant d'argent plus élevé pourrait être offert.
 - Une reproduction à tirage limité d'une œuvre d'art provenant de la collection de la Fondation pourrait être remise à l'organisme.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE (voir formulaire)

Veuillez utiliser le formulaire de demande d'aide disponible sur le site Internet de la Fondation. Pour ce faire, cliquez sous l'onglet la Fondation, puis choisissez Encouragement aux collectes de fonds dans le menu. Vous trouverez un formulaire prêt à l'emploi au bas de la page [Encouragement aux activités de collecte de fonds - Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec](#)

- 1) Téléchargez le formulaire sur votre ordinateur en conservant son format PDF original ;
- 2) Complétez le formulaire et envoyez-le (par courriel) en cliquant sur l'onglet **Envoyer le formulaire** en haut à droite ;
- 3) Joindre une lettre ou un document informatif si vous le souhaitez.

Les lettres patentes attestant l'existence de l'organisation peuvent être exigées lors du dépôt de la première demande.

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes seront traitées selon le calendrier suivant :

Date de l'activité	Date limite pour présenter une demande
Février, mars, avril	1 ^{er} janvier
Mai, juin, juillet	1 ^{er} avril
Août, septembre, octobre	1 ^{er} juillet
Novembre, décembre, janvier	1 ^{er} octobre

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus de renseignements, les organismes intéressés peuvent contacter la personne responsable :

Marianne Bisson
Adjointe aux communications et à la collecte de fonds
Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 poste124
Courriel : encouragement@fbfq.ca